

LES PÊCHES—L'IMPORTATION D'HUILES VÉGÉTALES DES  
É.-U. POUR LA FABRICATION DES CONSERVES—LES  
MESURES ENVISAGÉES

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Monsieur l'Orateur, il y a si longtemps que j'ai posé une question relative à l'approvisionnement et à la réglementation des matières protéiques et des huiles végétales au Canada que l'étude de cette question peut sembler inutile à cette date et à cette heure tardives. Il est regrettable qu'elle n'ait pas été débattue plus tôt. Mais elle vaut encore la peine de l'être, je pense, dans la mesure où les récents événements devraient être une leçon pour les gouvernements canadiens d'aujourd'hui et de demain et un avertissement qu'il ne faudrait plus jamais faire les mêmes gaffes.

Le gouvernement du Canada a, je crois, été pris de panique lorsqu'il a reçu l'avis que les États-Unis avaient décidé de mettre un embargo sur les matières protéiques et les huiles végétales. Le Canada a rétorqué en imposant des mesures identiques ou des règlements. Mais le gouvernement n'a pas tenu compte de l'aspect international du commerce entre le Canada et les autres pays en ce qui a trait à ces denrées. Il n'a pas tenu compte du fait que l'Ouest pourrait bien obtenir une grande partie des denrées dont il a besoin aux États-Unis, de la région immédiatement au sud de la frontière. Il n'a pas tenu compte non plus du fait que l'Est exporte presque toute sa farine de poisson aux États-Unis et sur le marché européen. Il n'a pas tenu aucun compte du fait que les fabricants canadiens avaient orienté leur production de matières protéiques et d'huiles végétales pour répondre à la demande internationale.

Cette mesure restrictive a eu pour effet de désorganiser la structure du commerce de tous les intéressés. Une solution de rechange s'offrait de toute évidence: tenter de conclure un marché avec nos voisins du Sud pour échanger des envois de matières protéiques sur une base unitaire afin que ne s'épuisent ni les approvisionnements de protéine ni ceux d'huiles végétales. Au contraire, il deviendrait possible pour chacun de ceux qui en aurait besoin de s'en procurer d'une source traditionnelle à bien meilleur compte qu'il ne les obtiendrait autrement. Le prix des matières protéiques requises pour les provendes dans l'Ouest est monté en flèche à cause de la disparition des sources ordinaires d'approvisionnement et du transport qui a augmenté les frais.

Cette mesure était si précipitée et coercitive que les navires amarrés au quai sont repartis sans matières protéiques. Elle était coercitive au point où les stocks accumulés dans les fabriques de farine de poisson dans l'Est ne pouvaient plus être emmagasinés. Les fabriques ont dû cesser de produire ou songer à le faire. La situation était tellement grave que les conditionneurs de produits alimentaires ne pouvaient se procurer d'huile végétale; ils devaient payer des prix excessifs aux fournisseurs disponibles et utiliser trop de succédanés.

Je soutiens que si cette ligne de conduite avait été adoptée avec l'intelligence qu'on doit attendre d'un gouvernement et en connaissant les conséquences de cette politique, de telles difficultés n'auraient pas dû surgir. On aurait pu y remédier grâce à une façon de procéder intelligente. Je soutiens que le gouvernement a eu peur et qu'il a créé une pénurie dans certaines régions et un excédent

*Ajournement*

dans d'autres. Il n'a pas pris les mesures nécessaires pour vendre ces articles dans une région accessible au Canada.

Ce qui est malheureux dans cette histoire, c'est que les expéditeurs de la côte est du Canada qui se servent des marchés d'exportation presque exclusivement pour leurs produits s'aperçoivent que leur réputation internationale a été ternie, qu'ils éprouvent beaucoup de difficultés à s'établir dans ces marchés dont ils se servent depuis longtemps parce que l'on ne nous considère plus comme des fournisseurs sûrs.

Monsieur l'Orateur, voilà une façon bien médiocre d'aborder un sujet. Il faut se rappeler que nous savions que certaines sociétés qui avaient besoin de protéines avaient passé des contrats à long terme, que cette farine ne serait pas un succédané satisfaisant pour certains fabricants de provendes et que les marchés d'exportation seraient pour eux d'une importance vitale. Il s'ensuivit que les fabricants de farine de poisson de la région de l'Atlantique, qui depuis des années ont de la difficulté à joindre les deux bouts, ont encore souffert et ont raté une occasion de faire des bénéfices. Il y eut également une diminution des revenus possibles des pêcheurs. Le programme dans son ensemble fut néfaste à presque tous ceux qui se servent de protéines au Canada. Il fut nuisible à tous les fabricants de produits alimentaires qui ont besoin d'huiles végétales. A la longue, il fut préjudiciable au caractère et à la nature commerciale de notre industrie d'un bout à l'autre du pays.

On aurait pu éviter cette situation. On aurait dû tenter de négocier. On aurait dû l'annoncer à la Chambre et les gens auraient su où ils allaient et pourquoi cela était logique. Il ne s'agissait pas d'une question à étudier; l'information aurait dû être à leur portée au moment où la décision fut prise.

**M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** Monsieur l'Orateur, on a accordé au Canada une exemption spéciale des contrôles normaux d'exportation sur le soja et la farine de soja aux États-Unis. Le gouvernement des États-Unis n'a pas encore aboli les restrictions sur les huiles végétales. Le gouvernement canadien n'a pas demandé une exemption sur les huiles végétales aux États-Unis puisque les Canadiens qui se servent de ce produit, y compris les sardineriers de la baie de Fundy, ne semblent pas avoir eu de difficulté à s'en procurer.

● (2220)

A l'heure actuelle, l'industrie de transformation du poisson peut se procurer sans difficulté de l'huile végétale produite au pays. Cependant, le prix de l'huile de soja canadienne est de \$34 les cent livres contre \$27 pour l'huile de soja américaine. Du fait de cet écart de prix, les transformateurs canadiens de poisson et surtout les sardineriers préfèrent le produit américain.

La récente décision prise par le gouvernement américain d'accorder des exemptions au Canada pour le soja et la farine de soja sera probablement étendue prochainement à l'huile de soja. En outre, avant la fin de ce mois-ci, la récolte américaine de soja de 1973 devrait pénétrer sur le marché. Cela garantira la reprise des livraisons normales des États-Unis. Entre-temps, le Canada impose un contrôle des exportations d'huile végétale. Au cours du reste de l'année, nous ne prévoyons pas que l'industrie canadienne de transformation du poisson éprouvera de graves difficultés à se procurer des huiles végétales.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 24.)